

UNE NOUVELLE ÈRE ? LES REVENDICATIONS DE L'UE POUR EXERCER SON INFLUENCE DANS LA COMPÉTITION GÉOPOLITIQUE SUR L'IA

Par Justinas Lingevičius,
Doctorant à l'Université de Vilnius,
Institut des Relations internationales
et des Sciences politiques



Après l'adoption officielle du règlement sur l'IA en mars 2024, la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a déclaré que « le règlement sur l'IA de l'UE est le premier cadre juridique complet sur l'intelligence artificielle au monde. C'est un moment historique. Le règlement sur l'IA transpose les valeurs européennes dans une nouvelle ère ». Ainsi, la politique émergente de l'UE en matière d'IA a été présentée, non seulement comme une initiative politique supplémentaire de la décennie numérique, le cadre de l'UE vers la numérisation d'ici 2030, mais aussi comme un point de référence de la techno-politique européenne, une nouvelle ère. Et l'UE désire y exercer son influence. Un tel potentiel d'influence n'est pas venu de nulle part. Le cas de l'IA a été construit sur la *success story* du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE, considéré comme une preuve que « l'UE est capable d'établir des règles ayant un impact sur l'économie numérique à l'échelle mondiale ». Cela a même été qualifié d'« effet Bruxelles » - pour exporter la réglementation adoptée par l'UE vers les marchés mondiaux. Il n'est donc pas surprenant que les dirigeants des institutions de l'UE aient saisi l'occasion de revendiquer ce moment historique en supposant qu'être pionnier de la législation sur l'IA incitera d'autres

à suivre le mouvement. Cependant, contrairement au RGPD qui est apparu comme une nouveauté en 2016, l'IA a déjà été une question de concurrence où différents acteurs étatiques, internationaux et corporatistes ont proposé leurs approches et visent également à influencer les normes futures en matière d'IA de manière préférentielle, ce qui signifie que la compétition est bien plus complexe qu'auparavant. Par conséquent, l'UE se retrouve dans la géopolitique de l'IA et de sa gouvernance. Sa propre réponse et proposition à cela : le règlement sur l'IA déjà mentionné, basé sur l'« approche axée sur les droits », qui plaide en faveur de règles convenues, de valeurs démocratiques libérales et de coopération multilatérale. En établissant différentes catégories de risques, le règlement sur l'IA suggère que nous devons examiner les cas d'utilisation de l'IA : interdire ceux qui sont inacceptables au regard des valeurs européennes, et surveiller strictement et réglementer ceux qui pourraient porter atteinte aux droits fondamentaux. De cette manière, la sécurité, la transparence et la fiabilité devraient être garanties comme une assurance que l'IA ne sera pas utilisée à des fins malveillantes contre les citoyens européens.

La Commission européenne sortante placera certainement le « coup de tampon » à

“La sécurité, la transparence et la fiabilité devraient être garanties comme une assurance que l’IA ne sera pas utilisée à des fins malveillantes contre les citoyens européens.”

l’adoption du règlement sur l’IA comme l’une des principales réalisations dans le domaine des politiques numériques au cours de ce mandat. Cependant, étant donné que les développements en matière d’IA pourraient être considérés comme une « cible mouvante », en raison des améliorations constantes et des nouvelles applications, la phase de mise en œuvre ne sera pas moins éprouvante. Comment ces règles convenues et adoptées fonctionneront-elles, comment les concepts introduits, tels que le centrisme humain et l’IA digne de confiance, seront-ils mis en pratique, et surtout, quels seront les erreurs et les succès qui émergeront comme des leçons et des percées ? Par conséquent, les leçons apprises pourraient devenir même des arguments plus importants pour l’influence que l’adoption des règles. De plus, la temporalité joue également un grand rôle dans ces considérations. Lorsque la Commission européenne a publié sa proposition initiale de règlement sur l’IA en avril 2021, une telle accessibilité généralisée de ChatGPT n’était pas à l’horizon. Bien que les architectes du règlement sur l’IA prétendent qu’il s’agit d’une législation à l’épreuve du futur et laisse suffisamment de marge de manœuvre pour l’avenir, il est peu probable que de telles affirmations ne soient pas contestées par de nouvelles formes et des

percées en matière d’IA. Par conséquent, la résilience et l’adaptabilité pourraient devenir un autre argument pour revendiquer les règles de l’UE et l’approche globale comme un terrain d’entente potentiellement attrayant pour les autres également. Bien que l’UE ait déjà suscité beaucoup d’intérêt et vise à établir des partenariats numériques avec des partenaires partageant les mêmes idées, la question de savoir si d’autres suivront cet exemple n’est pas sans raison. Des positions différentes sont déjà perceptibles également : par exemple, malgré l’introduction du Conseil commercial et technologique UE-États-Unis en 2021 pour aligner les points de vue, les visions sur la gouvernance de l’IA entre l’UE et les États-Unis soulignent des priorités différentes. Comme mentionné, pour l’UE, il s’agit d’établir une réglementation sur les utilisations de l’IA, qui doivent répondre aux valeurs européennes et respecter les droits fondamentaux. Alors que les États-Unis restent flexibles sur le marché et se concentrent sur des comportements volontaires et des accords avec les entreprises, plutôt que d’établir une réglementation contraignante. De plus, la différence significative entre les deux – des documents stratégiques suggèrent que les États-Unis accordent une grande priorité aux questions de sécurité et militaires de l’IA et construisent ►

- également leur réflexion sur cela. Alors que le règlement sur l'IA de l'UE exclut l'élément militaire du champ politique et le place dans le domaine du marché unique.

En regardant vers l'avenir, cette exclusion pourrait devenir l'une des limitations importantes des efforts de l'UE pour imposer le ton à l'échelle internationale. Bien sûr, dans le cas de l'UE, cela renvoie toujours au point des compétences partagées, où les questions militaires et de sécurité sont considérées comme exclusivement disposées par les États membres. Par conséquent, le règlement sur l'IA est présenté comme représentant le mandat donné à la Commission européenne et la base légale du marché unique. Cependant, les pratiques

récentes - le Fonds européen de défense, la Base technologique et industrielle de défense de l'UE et le Panel mondial de la technologie - suggèrent que l'ambition de la Commission géopolitique se traduise également par une plus grande proactivité dans l'approche des technologies dans le cadre des questions de défense et de sécurité. Deuxièmement, l'évolution de l'environnement international et l'invasion par la Russie de l'Ukraine obligent également à reconsidérer le rôle des technologies émergentes, y compris l'IA, pour la sécurité. L'expérience ukrainienne et les solutions technologiques déjà en évolution sur le champ de bataille suggèrent la participation d'entreprises privées testant leurs applications, le rôle de l'IA et la militarisation des technologies à double usage, telles que les drones. Par conséquent, l'UE sera inévitablement contestée pour élaborer une approche plus globale de l'IA militaire. La « Boussole stratégique » de l'UE pour la sécurité et la défense et la « Stratégie industrielle européenne de défense » publiées par la Commission européenne suggèrent que l'UE réagit aux défis sécuritaires et discute de l'intégration de la défense au niveau de l'UE,

où les technologies sont également impliquées. Par conséquent, après l'adoption du règlement sur l'IA, l'UE devrait envisager de passer d'un débat fragmenté à une position plus articulée sur l'IA dans le domaine militaire. Cela renforcerait même sa voix à l'échelle internationale, où plaider en faveur du respect des

droits humains, de la transparence ou de l'engagement multilatéral ne semble pas s'opposer à des points de vue plus stratégiques. La situation sécuritaire actuelle en Europe soulève un autre point de temporalité où l'évolution de l'environnement international et régional suggère une pertinence croissante des technologies émergentes, y compris l'IA. Comme mentionné précédemment, l'UE discute déjà de l'étendue de l'intégration

“IL S'AGIT
D'ÉTABLIR UNE
RÉGLEMENTATION SUR LES
UTILISATIONS DE
L'IA, QUI DOIVENT
RÉPONDRE
AUX VALEURS
EUROPÉENNES.”

de la défense et dépasse les tabous existants selon lesquels le militaire et la sécurité ne font pas partie d'un « mandat » du projet de paix. Par conséquent, la décision d'exclure le domaine militaire du champ d'application de la politique en matière d'IA pourrait être reconsidérée pour élaborer un aperçu plus complet des enjeux. Encore une fois, cela n'est pas totalement nouveau pour l'UE, sachant que l'Agence européenne de défense et la Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace ont lancé et soutenu divers programmes de R&D et instruments liés à l'IA militaire. Étant donné la nature à double usage de l'IA, une telle conversation semble inévitable et apporterait encore plus d'ouverture et de levier à l'échelle internationale, où l'IA militaire est déjà proposée par les États-Unis, la Chine et même les grandes entreprises technologiques. Enfin, cela démontrerait la préparation pour cette nouvelle ère, qui se révèle malheureusement moins sécurisée et plus compétitive. ■

